



## Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel  
Tél 032 853 44 55  
Internet: [www.football.ch/anf](http://www.football.ch/anf) - E-mail: [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch)

Comité central

A tous les clubs de l'ANF

Neuchâtel, le 1.10.2020

## Communiqué ANF – Renvois de matchs et quarantaine

Mesdames, Messieurs, Chers dirigeants des clubs,

### Répondant COVID19 ANF :

- Le comité central de l'ANF a nommé un répondant pour tous les aspects liés au COVID19, s'agissant des conditions de renvoi suite à une quarantaine avérée au sein d'une équipe ou d'un club, en la personne de Pascal Béger, contact par mail à [beger.pascal@football.ch](mailto:beger.pascal@football.ch) avec copie au secrétariat de l'ANF [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch).
- Pour toute demande, doute ou question concernant le COVID 19 et ses implications (mise en quarantaine et aval du médecin cantonal), le club prendra contact prioritairement avec la Hotline « Santé » du canton de Neuchâtel, par téléphone au **032 889 11 00** ou au **032 886 88 80** (tri infirmier) pour passer un test en cas de symptômes.

### Renvoi de matchs / Quarantaine :

- Hors conditions météorologiques défavorables, la fermeture des terrains par l'exploitant de l'installation ou la commune ne constitue pas un motif valable pour le report d'un match. L'ANF se réserve le droit de faire jouer le match sur le terrain de l'adversaire ou terrain neutre, avec l'accord des clubs.
- La fermeture des vestiaires ou de la buvette par l'exploitant de l'installation ou la commune ne constitue pas un motif valable pour le report d'un match.
- L'article 45 du règlement de jeu de l'ASF s'applique, à savoir que le report d'un match peut être demandé si au moins six joueurs d'une équipe souffrent de la même maladie contagieuse ou sont placés en quarantaine officielle à l'heure d'un match. **Dans ce cas, le club fournit une liste des joueurs mis en quarantaine, ainsi qu'une copie des courriels/courriers de mise en quarantaine adressés aux joueurs concernés par le médecin cantonal au maximum 48 heures après l'heure du match.**
- Si la mise en quarantaine d'une équipe est avérée, le club doit en informer le répondant de l'ANF par mail à [beger.pascal@football.ch](mailto:beger.pascal@football.ch) avec copie au secrétariat de l'ANF à [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch). Seul un membre du comité ou le répondant Coronavirus du club est autorisé à prendre contact avec le répondant ANF, seul habilité à prononcer le renvoi « quarantaine ».
- Les matches reportés pour cause de quarantaine d'une équipe doivent en principe être joués jusqu'à 72 heures après la fin de la quarantaine officiellement déclarée par le médecin cantonal. Cela s'applique si la quarantaine se termine le dimanche ou le lundi. Si la quarantaine prend fin du mardi au samedi, le match doit être joué dans les 72 heures suivant le dernier match de championnat.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous priant de prendre bonne note des informations qui y figurent, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Association Neuchâteloise de Football  
Le Comité central